

Procès-verbal du 12 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election de la commission de gestion
4. Préavis no 4/2023: budget 2024
5. Propositions individuelles
6. Questions, vœux, remerciements et divers

En l'absence de notre président Jacques-André Rime, c'est notre vice-président John Haldemann qui présidera les débats ce soir. Ce dernier ouvre la séance à 20h00 en nous souhaitant la bienvenue.

Les scrutateurs sont Martine-Bénédicté Danthe et Zoé Perret-Gentil.

Appel :

22 membres sont présents

Admission et assermentation :

Une personne demande son admission, soit :
Véronique Brocard notre ancienne syndique

Elle est assermentée, nous sommes ainsi 23. Le quorum est atteint et nous pouvons délibérer.

Nathalie Devenoge demande une modification au procès-verbal de la précédente séance du 13 juin 2023, sous le point « divers » dans le paragraphe concernant les haies. Elle demande d'enlever la première phase, soit « Nathalie Devenoge constate que la haie le long de la route de la Chaux n'est pas entretenue correctement, selon les standards pour recevoir les compensations écologiques » car la haie vient d'être plantée et elle parlait des standards pour avoir une valeur écologique et non pour recevoir les compensations. Le reste du paragraphe lui convient et son but était de nous interpeller afin que les aménagements faits sur le territoire de la commune ait une valeur écologiques.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour.

Election de la commission de gestion

La commission actuelle est composée de Manuel Favre, John Haldemann et Christine Reymond. La suppléante est Nathalie Devenoge. Ces quatre personnes sont partantes pour un nouveau mandat et il n'y a aucun autre candidat. La commission est ainsi réélue sans modification.

Préavis no 4/2023 : budget 2024

Manuel Favre, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. Cette dernière a relevé les points suivants :

- 3 fautes de frappes sont à relever :
 - Tout d'abord, au point 2 du préavis est mentionné « le budget 2022 présente un excédent de charges » au lieu de « le budget 2024 présente un excédent de charges »
 - Deuxièmement, le préavis mentionne une redevance de la SOTRAG de 60'000.-. Cette somme, correctement référencée dans le budget, est en fait de 65'000.-.
 - Finalement, au point 321.451.0 du budget est référencé un chiffre négatif de 3000.- dans le revenu. Cette somme aurait dû être un chiffre positif. Ceci engendre un revenu de 4'000.- dans les chiffres 32 et 321 intitulés « forêts » au lieu de la somme négative de 2000.-.
- Sur le plan des dépenses d'investissements est mentionné une dépense de 42'805.- pour le PGA. Le montant initial accordé était de 70'000.-. Le PGA a été soumis au canton et la municipalité attend une réponse pour fin janvier. La commission de gestion croise les doigts pour que le canton accepte cette version et espère qu'il n'y aura pas de nouvelles oppositions. En effet, la municipalité a choisi une approche courageuse de discussion avec les personnes impactées, avec le risque de se mettre certaines personnes à dos. La municipalité est aussi allée défendre son point de vue au canton. Des compromis ont pu être trouvés. La commission remercie la municipalité pour son implication sur ce thème.
- Au point 22.352.0 : la charge de la péréquation augmente d'environ 11'000.- par rapport à 2023. Toutefois, les revenus de la péréquation au point 22.452.0 augmentent de 13'000.- par rapport à 2023. Au final, pour Dizy, la balance de la péréquation est plus favorable de 2'000.- en 2024 par rapport à 2023. Il est à noter que ceci ne correspond pas encore au nouveau système de péréquation.
- Au point 353.427.0, les revenus sur les loyers augmentent de 80'000.- à 90'000. Ceci provient pour un cas d'une augmentation de loyer faisant suite à des travaux d'agrandissements. Pour un autre cas, il s'agit d'un ajustement de loyer qui était clairement trop en-dessous de la réalité du marché.
- Au point 46.315.0 : l'entretien de la station d'épuration passe de 15'000.- en 2023 à 5'000.- en 2024. Des incertitudes sur cette somme sont à relever. Il est prévu que la descente de nos eaux usées sur la STEP de La Sarraz soit finalisée en 2024. Toutefois, certaines infrastructures de la STEP devront être gardées car la STEP actuelle de La Sarraz n'arrive pas à gérer l'entier de nos eaux usées avec la charge chimique de la laiterie. Pour cette raison, il est prévu de devoir garder temporairement le stocker en fonction pour les eaux de la laiterie. Il n'est pas clairement établi qui devra supporter les coûts de ce maintien, et la durée de ce maintien n'est pas encore définie. La commission de gestion demande à la municipalité de faire en sorte que le principe du pollueur-payeur soit respecté. En effet, il serait mal perçu que l'entier de la population de Dizy doivent payer pour une infrastructure utilisée exclusivement par une entreprise privée.
- Au final, le budget 2024 correspond à un total d'environ 1'143'000.- avec un excédent de charge d'environ 25'000.- Nous pouvons donc dire qu'il est bien équilibré.

La commission félicite la municipalité pour ce budget, et en conséquence, propose aux membres du conseil d'accepter le budget 2024 tel que présenté dans le préavis 4/2023.

L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons au vote et le conseil décide:

1. D'accepter le budget 2024
(23 oui / 0 non / 0 blanc)

Cet objet est accepté à l'unanimité.

Le vice-président remercie la municipalité pour ce budget et l'assemblée applaudit.

Propositions individuelles :

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers :

Alain Jaquier, syndic, nous informe que la municipalité a pris un avis de droit concernant la laiterie et il s'avère que la municipalité doit faire un nouveau règlement, dont les termes devront être communs aux quinze villages reliés à la STEP. La municipalité espère soumettre ce dernier au Conseil en juin 2024, et une fois ce règlement accepté, elle pourra mettre en place de nouvelles taxes spécifiques pour la laiterie. Il est clair que la modification des infrastructures pour la laiterie sera à la charge de la commune. La municipalité avait déjà budgété en 2022 (dans le cadre des 1'810'000.-), 80'000.- pour le repompage du stocker et la réexpédition dans la nouvelle conduite qui sera construite en 2024. Si tout se passe bien, la nouvelle STEP entrera en fonction en 2028 et, durant cette période de quatre ans, nous devons absolument faire un nouveau règlement des taxes afin de pouvoir facturer les taxes inhérentes à laiterie, qui ne doivent pas être payées par l'ensemble des contribuables. Une fois la nouvelle STEP en fonction, ce sera EHVV qui facturera directement les entreprises. Il ne faut pas espérer récupérer de l'argent pour ce qui est antérieur à 2024, mais nous pouvons agir pour la période 2024-2028.

Zoé Perret-Gentil formule une requête afin d'avoir un passage piéton vers l'arrêt de bus, afin que les usagers puissent y accéder sans danger. Alexandre Graf, municipal, répond que nous devons faire d'abord un comptage de véhicules car on ne peut pas mettre un passage en dessous d'un certain seuil de trafic. Certains villages ont même dû supprimer des passages piétons. La municipalité va étudier la question.

Alexandre Graf ajoute encore que la municipalité veut interdire à la circulation la route reliant de la place de jeu à la forêt, sauf pour les véhicules agricoles. La demande avait été fait lors d'un conseil précédent. Alain Jaquier ajoute qu'il ne s'agit pas simplement de mettre deux panneaux d'interdiction mais qu'il fallait d'abord demander l'accord de la DGMR qui a accepté. La municipalité doit ensuite faire une mise à l'enquête, et s'il n'y a pas d'oppositions, elle pourra envisager de mettre les panneaux au printemps prochain.

Nathalie Favre, municipale, nous informe que les CFF et le MBC sont en réflexion sur le développement des transports publics dans la région à l'horizon 2025. Notre secteur va subir des changements, notamment au niveau des trains, ce qui aura des incidences sur les horaires de bus. Elle ajoute qu'il y aura des bus nocturnes seront ajoutés.

David Courtois demande s'il y a des nouvelles concernant le Boulevard après le préavis qui avait été retiré. Alain Jaquier nous répond que la priorité est la liaison à la STEP de la Sarraz, puis de faire au plus vite le séparatif. Il faudra profiter de refaire le bitume sur la route jusqu'au battoir en même temps que la rue du Village. Il sera ensuite temps d'installer des arrêts de bus et d'en profiter pour mettre un passage piétons, s'il est possible de le faire.

Patricia Kirchhofer, demande si la déchetterie est encore accessible car elle paraît toujours plus s'enfoncer avec le remblaiement des terrains aux alentours. Deborah Perret-Gentil, municipale, nous confirme qu'elle est toujours en service.

Alain Jaquier ajoute encore que le prochain conseil aura lieu le 12 juin 2024, à la salle du Grand Conseil à Lausanne. La municipalité a réservé la salle et organisera le déplacement en bus. Cela nous permettra de visiter le Château et de délibérer comme si nous étions des députés.

Notre vice-président remercie Yves Perret-Gentil et son équipe de Login pour la potence installée au refuge ainsi que Deborah Perret-Gentil pour la coordination du projet. Il remercie ensuite la secrétaire communale, la boursière et la municipalité pour le travail et l'engagement pour notre commune ainsi que tous les conseillers pour leur dévouement et leur participation active aux commissions ainsi que leur présence au Conseil, même quand il y a peu de préavis.

C'est sans la cloche que notre vice-président clos la séance à 20h26 et nous invite à rester pour le verre de l'amitié offert par la municipalité et les petits fours gentiment préparés par les membres des tambours.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 7 mai 2024.

Le vice-président

La secrétaire